

Compte-rendu de la séance du conseil municipal d'Hermanville-Sur-Mer du lundi 11 janvier 2016

Le lundi 11 janvier 2016, les conseillers municipaux légalement convoqués par lettre du 4 janvier 2016 se sont réunis à la Mairie, en session ordinaire, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jacques LELANDAIS, Maire.

Présents : Roger HUET - Daniel VINCENT – Jean-Paul FANET - Annick DELFARRIEL- Gilbert TALMAR - André LECLAIRE - Jessica PIERRE - Pascal GUEGAN - Sophie LE PIFRE - Laurence DUPONT- Michel TOURNIER - Jacques FRICKER- Anne GOURLIN - formant la majorité des membres en exercice.

Excusés

Emmanuelle JARDIN-PAYET donne pouvoir à Annick DELFARRIEL
Martine CUSSY donne pouvoir à Sophie LE PIFRE
Pierre SCHMIT donne pouvoir à Roger HUET
Céline BLANLOT donne pouvoir à Daniel VINCENT
Marc BENICHON donne pouvoir à Jacques LELANDAIS
Jean-François MORLAY donne pouvoir à Laurence DUPONT
Eric JAMES donne pouvoir à Michel TOURNIER
Annick BELZEAUX - Karen YVON

Secrétaire de séance : Roger HUET

Ordre du jour

1°) Approbation du compte-rendu de la séance du lundi 30 novembre 2015

Le conseil approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 30 novembre 2015.

2°) Décision budgétaire modificative n° 4/2015 – Commune

La présente décision modificative a pour objet de voter des virements de crédits devenus nécessaires lors de l'exécution du budget.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

FONCTIONNEMENT - DEPENSES	BP + DM1 + DM2 + DM 3	DM 4/2015	BP+ DM1+ DM 2 + DM 3 + DM 4/2015
60631 – Fournitures d'entretien	5 900.00 €	- 400,00 €	5 500,00 €
6615 - Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	4 300,00 €	+ 400,00 €	4 700,00 €
TOTAL DES DEPENSES NOUVELLES		0.0	

- **Adopte** le projet de décision budgétaire modificative n°4/2015 présenté ci-dessus.
- **Autorise** le maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la délibération.

2°) Avance sur subvention : Centre Communal d'Action Sociale

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de voter une avance sur subvention au Centre Communal d'Action Sociale de 35 000.00 € pour permettre à celui-ci de financer les salaires des aides ménagères et de l'agent administratif qualifié, ainsi que les dépenses liées au colis et repas auprès des aînés.

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité, de verser une avance sur subvention d'un montant de 35 000.00 € au CCAS qui sera reprise au budget primitif 2016, à l'article 657362.

3°) Avance sur subvention : CVLH – CNAS

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de voter une avance sur subvention de 5 000.00 € au CVLH pour permettre le financement des salaires qui sera reprise au budget primitif 2016, à l'article 6574.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de voter le solde 2015 de la subvention au CNAS pour un montant 812.63 € destiné au financement de l'action sociale auprès des personnels qui sera repris au budget primitif 2016, à l'article 6574.

Le conseil municipal, décide, par 17 pour, 4 abstentions, de verser une avance sur subvention d'un montant de 5 000.00 € au CVLH qui sera reprise au budget primitif 2016, à l'article 6574.

Le conseil municipal, décide à l'unanimité, de verser le solde de la subvention 2015 au CNAS d'un montant de 812.63 € qui sera repris au budget primitif 2016, à l'article 657362.

4°) Avance sur participation – SIVU DU RAM

Monsieur le Maire demande au conseil l'autorisation de voter une avance sur la participation 2016 au SIVU du RAM de la Côte de Nacre pour lui permettre d'avoir une trésorerie suffisante pour financer le traitement et les charges sociales du personnel.

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité de verser une avance d'un montant de 2 400 € sur la participation de la commune au SIVU du R.A.M de la Côte de Nacre qui sera reprise au budget primitif 2016, à l'article 6554.

5°) Adhésion 2016 à TRIP Normand

Monsieur le Maire présente au conseil le projet de renouvellement de la convention avec TRIP Normand pour l'adhésion collective à l'association pour permettre aux employés et leur famille de bénéficier des activités et loisirs proposés par TRIP Normand. Le montant de l'adhésion pour 2016 est de 180 euros.

Le conseil municipal, à l'unanimité autorise le Maire à signer la convention avec TRIP NORMAND pour un coût en 2016 de 180 euros.

6°) Maîtrise d'œuvre PAE – GEODIS – forfait de rémunération définitif.

Le 28 décembre 2009, la commune signait le marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie du Plan d'Aménagement d'Ensemble des nouveaux quartiers de la Marque et du Grand Parc avec le cabinet GEODIS pour un montant de 35 910 € HT. En l'absence de CCAP, il convient de fixer le forfait de rémunération définitif compte tenu de la réception définitive du chantier intervenue en 2015.

Monsieur le Maire propose de transformer le forfait de rémunération provisoire en forfait définitif à hauteur de 35 910 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité fixe le forfait de rémunération définitif à 35 910.00 € HT pour l'entreprise GEODIS pour le marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie du Plan d'Aménagement d'Ensemble des nouveaux quartiers de la Marque et du Grand Parc.

7°) Informations du Maire, des maires adjoints et des conseillers délégués

- **Cérémonie des vœux du Maire**, le vendredi 15 janvier 2016 à 19h00 à la salle polyvalente.
- **Repas des anciens**, le samedi 16 janvier 2016 à 12h00 à la salle polyvalente.
- **Nuit de la Saint Sylvestre** : quelques rétroviseurs endommagés dans la Grande rue. L'élue d'astreinte a prévenu la gendarmerie. Pour l'instant, il n'y a pas de retour sur les suites données à l'enquête.
- Les **travaux Chemin du Hamel** se poursuivent dans les délais annoncés.

8°) Questions orales

Monsieur FRICKER pose la question suivante : Afin de mieux appréhender les "enjeux potentiels à terme", d'une mutualisation possible de certaines activités communales avec une future communauté urbaine de Caen, serait-il possible d'avoir communication :

- d'un tableau des effectifs communaux par service au 31/12/2015 et de son évolution en 2016.
- d'un organigramme fonctionnel s'il existe, du personnel communal
- du coût des différents services ou activités supports et des impacts éventuels sur le budget communal.

Monsieur le Maire répond que ces documents seront remis aux membres de la commission finances et membres de la commission du personnel qui se dérouleront prochainement, car il faut attendre le résultat du compte administratif pour la partie coût des services.

- ✓ Commission du personnel : lundi 15 février 2016 à 16h00
- ✓ Commission des finances : lundi 22 février 2016 à 19h00

Fin du conseil : 19h40

Prochain conseil : lundi 29 février 2016 à 19h00